

MODERNISATION DU SYSTÈME DE
GESTION DES CARTES DE CRÉDIT

Guide d'accompagnement



Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans les changements à venir concernant vos produits de crédit.

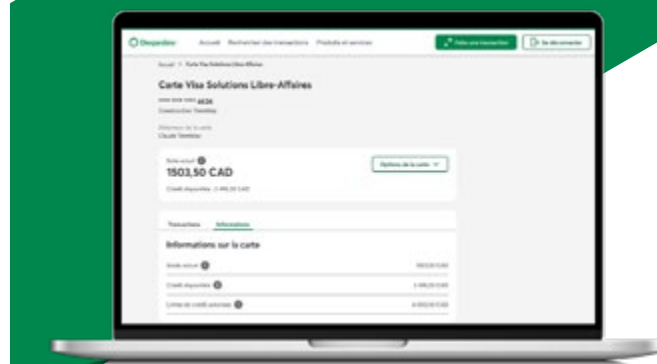
Vous y trouverez l'essentiel de ce qui change, les actions à prévoir ainsi que les nouvelles fonctionnalités offertes par le service de gestion des cartes de crédit entreprises. Notre objectif est de vous aider à préparer votre transition en toute simplicité.

Table des matières

Visualiser et gérer votre compte dans AccèsD Affaires _____	4
Gestion des cartes de crédit entreprises _____	5
Consulter votre relevé de compte _____	6
Payer votre compte de cartes de crédit _____	7
Payer votre financement Accord D Affaires _____	8
Particularités de votre Forfait Solutions Libre-Affaires _____	9
Période de maintenance _____	10
Lexique _____	11



Visualiser et gérer votre compte dans AccèsD Affaires



Ce qui change

Les évolutions apportées à AccèsD Affaires faciliteront la gestion de vos cartes de crédit d'entreprise grâce à une information plus complète et mieux organisée. Vous pourrez notamment consulter plus facilement les détails de vos comptes, cartes et marges de crédit, accéder à un historique de transactions plus étendu, filtrer vos transactions et gérer vos relevés numériques à partir d'un point d'accès unique.

Rappel

L'accès à votre compte AccèsD Affaires demeure inchangé. Aucune action n'est requise de votre part pour profiter de ces améliorations.



Actions à réaliser dès maintenant

- ☐ Passez en revue les accès «en ligne» de votre entreprise et assurez-vous que chaque utilisateur dispose des autorisations dont il a besoin. Supprimez les accès qui ne sont plus requis.



Actions à réaliser prochainement

Aucune action requise.

Pour en savoir davantage

- Consultez le desjardins.com/modernisation* : explications de l'ensemble des changements, FAQ, capsule vidéo «Nouvelle expérience AccèsD Affaires»
- Prenez connaissance des messages ciblés dans [AccèsD Affaires](#)

Gestion des cartes de crédit entreprises



Ce qui change

Le nouveau service de gestion des cartes de crédit entreprises vous offre davantage de flexibilité, d'autonomie et de contrôle dans la gestion de vos cartes de crédit.

Le service est toujours accessible dans AccèsD Affaires en cliquant sur «Gérer des cartes» dans le menu de droite.



Actions à réaliser dès maintenant

Valider les accès dans AccèsD Affaires

- ☐ Identifier l'administrateur principal dans AccèsD Affaires et valider qu'il s'agit toujours de la personne désignée.
- ☐ Réviser les accès accordés aux utilisateurs afin de confirmer leur pertinence et retirer ceux qui ne sont plus requis.
- ☐ Vérifier que chaque utilisateur dispose d'une adresse courriel et d'un numéro de téléphone valides.
- ☐ Vérifier également que les utilisateurs sont toujours actifs dans AccèsD Affaires.



Actions à réaliser prochainement

- ☐ Assurez-vous que le service de **gestion des cartes de crédit entreprises** est activé pour l'administrateur principal dans AccèsD Affaires.
- ☐ Accédez au service de **gestion des cartes de crédit entreprises** à partir de l'option «**Gérer des cartes**» dans AccèsD Affaires.

Pour en savoir davantage

- Consultez le desjardins.com/modernisation* : présentation du nouveau service, FAQ, capsule vidéo «Gestion des cartes de crédit entreprises»
- Mieux comprendre la plateforme desjardins.com/entreprises-gestion-cartes* : découverte approfondie des fonctionnalités et guides d'utilisation, capsules vidéo
- Prenez connaissance des messages ciblés dans [AccèsD Affaires](#)

* Consultez le régulièrement, les mises à jour seront fréquentes

Consulter votre relevé de compte

Ce qui change

Le visuel de votre relevé de compte sera simplifié afin de faciliter la lecture et la compréhension de vos informations financières.

- **Sommaire du compte** offrant une vue d'ensemble consolidée de toutes les transactions associées au compte.
- **Sommaire par carte** permettant de consulter le détail des transactions pour chaque carte.
- Mise en évidence du **montant dû** qui remplace l'appellation «Nouveau solde courant» afin de faciliter le repérage de l'information à payer.
- **Détails des frais de crédit et du paiement minimum** pour une meilleure visibilité des informations liées au remboursement.



Actions à réaliser dès maintenant

- ☐ Si vous ne recevez pas déjà vos relevés en format électronique, inscrivez-vous dès maintenant dans AccèsD Affaires pour continuer à les recevoir plus rapidement et de façon sécuritaire.



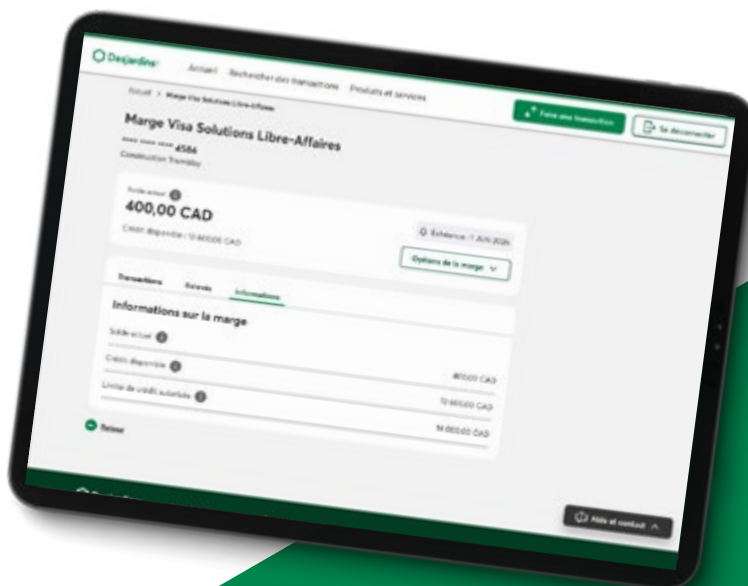
Actions à réaliser prochainement

Aucune action requise.

Pour en savoir davantage

- Consultez le desjardins.com/modernisation* : explications de l'ensemble des changements, FAQ
- Prenez connaissance des messages ciblés dans [AccèsD Affaires](#)

* Consultez le régulièrement, les mises à jour seront fréquentes



Payer votre compte de cartes de crédit

Ce qui change

Important

- Un seul paiement effectué sur le compte principal de cartes de crédit couvrira l'ensemble des cartes associées à ce compte.
Si toutes vos cartes sont déjà payées par l'entremise du compte principal, ce changement n'aura aucun impact sur vos habitudes actuelles.
- Il est toujours possible d'effectuer un paiement sur une carte de crédit directement.
- Si vous faites un paiement **sur une carte**, il sera transféré sur votre compte principal mais pourra prendre jusqu'à 48 heures avant d'apparaître.

Vous pourrez continuer à effectuer vos paiements à l'aide des fonctionnalités :

- Virement entre comptes (recommandé)
- Paiement de facture

Paielements préautorisés

- Aucune action n'est requise. Les transactions préautorisées déjà en place continueront d'être traitées normalement.



Actions à réaliser dès maintenant

Vous payez à l'aide de la fonctionnalité Virement entre compte?

- ☐ Vous n'avez aucune action à prendre. Le compte principal de cartes de crédit est ajouté automatiquement.
- ☐ Si vous n'utilisez pas actuellement la fonctionnalité Virement entre comptes, le compte principal de cartes de crédit sera tout de même ajouté automatiquement à votre liste de comptes afin qu'il soit disponible lorsque vous en aurez besoin.



Actions à réaliser prochainement

Vous payez à l'aide de la fonctionnalité Paiement de factures?

Créez un nouveau fournisseur en utilisant le numéro du compte principal de cartes de crédit afin d'effectuer le paiement directement.

Pour en savoir davantage

- Consultez le desjardins.com/modernisation* : explications de l'ensemble des changements, FAQ, Capsule vidéo «Centralisation des paiements, gestion des limites et structure de compte»
- Prenez connaissance des messages ciblés dans [AccèsD Affaires](#)

* Consultez le régulièrement, les mises à jour seront fréquentes

Payer votre financement Accord D Affaires

Ce qui change

Important

- Tous les plans de financement Accord D Affaires seront désormais regroupés sous le compte principal de cartes de crédit.
- Aucun changement n'est apporté aux modalités de votre financement, notamment en ce qui concerne le taux d'intérêt et le terme.
- Les paiements destinés à un financement Accord D Affaires devront être inclus dans le paiement du compte principal de cartes de crédit.
- Les mensualités de vos plans Accord D Affaires seront automatiquement incluses dans le montant dû et le paiement minimum figurant sur votre relevé de compte de cartes de crédit.
- Le solde affiché dans AccèsD Affaires de votre compte principal de cartes de crédit n'inclura pas le solde total de vos financements Accord D Affaires ni la mensualité de vos plans.
- Les paiements, les paiements préautorisés et les remises en capital liés à un financement Accord D Affaires s'effectueront désormais sur votre compte principal de cartes de crédit.



Actions à réaliser dès maintenant

Aucune action requise.



Actions à réaliser prochainement

- ☐ Validez le montant de la mensualité à payer en consultant votre relevé

Vous payez à l'aide de la fonctionnalité Paiement de factures?

- ☐ Le paiement des plans Accord D Affaires doit maintenant être inclus dans le paiement du compte principal de cartes de crédit.
- ☐ Veuillez supprimer les fournisseurs normalisés associés aux numéros de plans Accord D Affaires et les remplacer par le compte principal de cartes de crédit.

Vous payez à l'aide de la fonctionnalité Virement entre compte?

Vous n'avez aucune action à prendre.

- ☐ Si le solde de ce compte est à zéro, tout montant supplémentaire est automatiquement appliqué à vos financements Accord D Affaires, par taux d'intérêt décroissant, dans un délai de 24 à 48 heures.
- ☐ Si un solde demeure au compte principal et que vous souhaitez plutôt appliquer un montant directement à un financement Accord D Affaires, effectuez d'abord votre paiement sur le compte principal. Communiquez avec un conseiller au 1 888 AFFAIRE, afin que le montant soit appliqué directement à votre financement.

Pour en savoir davantage

→ Consultez le desjardins.com/modernisation* : explications de l'ensemble des changements, FAQ, capsule vidéo «Financement Accord D Affaires»

→ Prenez connaissance des messages ciblés dans [AccèsD Affaires](#)

* Consultez le régulièrement, les mises à jour seront fréquentes

Particularités de votre Forfait Solutions Libre-Affaires

Ce qui change

Important

Si vous détenez à la fois une marge de crédit Solution Libre-Affaires et une carte de crédit, vous aurez désormais **deux numéros de comptes distincts et deux relevés distincts**.

Numéros de comptes

Un nouveau numéro de compte principal de cartes de crédit vous sera attribué.

- Toutes vos cartes de crédit existantes seront rattachées à ce nouveau compte principal de cartes de crédit.
- Les numéros de cartes ne changent pas.
- Le numéro de compte de la marge de crédit Solution Libre-Affaires demeurera inchangé.

Relevés

- Vous recevrez des relevés séparés pour chacun de vos produits :
 - Un relevé pour votre compte principal de cartes de crédit
 - Un relevé pour votre marge de crédit Solution Libre-Affaires

Paielements

- Vous pourrez continuer à effectuer vos paiements à l'aide des fonctionnalités :
 - Virement entre comptes
 - Paiement de facture

Paielements préautorisés

- Aucune action n'est requise. Les transactions préautorisées déjà en place continueront d'être traitées normalement.



Actions à réaliser dès maintenant

Vous payez à l'aide de la fonctionnalité Virement entre compte?

Vous n'avez aucune action à prendre. Le compte principal est ajouté automatiquement.



Actions à réaliser prochainement

Prévoir deux paiements distincts : un pour la marge de crédit Solution Libre-Affaires et un pour le compte principal de la carte de crédit.

Vous payez à l'aide de la fonctionnalité Paiement de factures?

Créez un nouveau fournisseur en utilisant le nouveau numéro du compte principal de cartes de crédit afin d'effectuer les paiements directement. Communiquez avec nous pour obtenir le numéro.

Pour en savoir davantage

→ Consultez le desjardins.com/modernisation* : explications de l'ensemble des changements, FAQ

→ Prenez connaissance des messages ciblés dans [AccèsD Affaires](#)

Période de maintenance

Ce qui change

À quoi vous attendre pendant la période de maintenance prévue en octobre?

Vous pourrez continuer à **utiliser votre carte de crédit en tout temps** pour faire vos transactions et vos paiements durant la maintenance. Les mécanismes de détection et de lutte contre la fraude demeureront actifs.

Toutefois, **certaines fonctionnalités liées à la gestion de la carte de crédit ne seront pas disponibles ou pourraient être limitées**, par exemple une demande d'augmentation de limite de crédit, le choix et la modification d'un NIP.



Actions à réaliser dès maintenant

Afin de faciliter vos opérations, nous vous invitons à planifier vos besoins à l'avance en effectuant les actions suivantes :

- ☐ Remplacez toute carte perdue, volée ou endommagée.
- ☐ Assurez-vous que les NIP de toutes les cartes sont connus et conservés confidentiellement.
- ☐ Vérifiez que toutes les cartes sont en la possession de leurs détenteurs.
- ☐ Mettez à jour les gestionnaires et les cautions associés au compte, au besoin.
- ☐ Informez-nous de toute arrivée prochaine de nouveaux employés ou de tout employé nécessitant une carte dans un avenir rapproché.
- ☐ Validez et mettez à jour les coordonnées associées au compte (adresse, téléphone, etc.), au besoin.
- ☐ Effectuez toute inscription ou désinscription à un paiement préautorisé avant la migration.
- ☐ Réalisez les remises en capital Accord D prévues, s'il y a lieu.
- ☐ Effectuez à l'avance tout paiement sur votre carte provenant d'une autre institution financière.



Actions à réaliser prochainement

Aucune action requise.

Pour en savoir davantage

→ Consultez le desjardins.com/modernisation* : explications de l'ensemble des changements, FAQ

→ Prenez connaissance des messages ciblés dans [AccèsD Affaires](#)

Lexique

Administrateur principal :

Personne qui détient les pouvoirs d'administration les plus élevés sur le dossier de l'entreprise. Cette personne peut gérer les utilisateurs et leurs droits d'accès au service.

Fournisseur normalisé :

Fournisseur préenregistré par Desjardins.
Vous n'avez qu'à entrer votre numéro de compte ou de référence.

Relevé de compte de marge de crédit Solutions Libre-Affaires :

Relevé détaillant l'utilisation et le solde de la marge de crédit Solutions Libre-Affaires.

Compte principal de cartes de crédit (compte maître) :

Compte qui englobe votre détention de cartes Visa pour Entreprises.

